

LES ANNONCES

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES

Maitre Audrey LOIZEAUX
Membre associé de la SCP MATHIEU-DEJAS-LOIZEAUX

Avocat au Barreau de Laon
2, rue du Cloître - BP 509 - 02001 Laon Cedex
Tél. 03.23.20.28.92 - 03.23.26.20.61

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Mardi 17 décembre 2019 à 14h

À l'audience du Tribunal de grande instance de Laon - 43, rue Sérurier - 02000 Laon.

● Une maison à usage d'habitation sise 1, rue de Saint-Michel à 02830 Watigny (corps de ferme et bâtiments), libre d'occupation, comprenant :

- Au rez-de-chaussée : Entrée / séjour, chambre, cuisine, pièce.

- À l'étage : Grenier.

- Cave, remise, étable, bâtiments agricoles, auvents, local technique.

Cadastrée Section ZN N° 59 (10 a 48 ca), Section ZN N° 60 (11 a 20 ca) et Section ZN N° 149 (69 a 45 ca),

● Une parcelle libre d'occupation de terre (5 ha 23 a 35 ca), de pâture (1 ha 89 a 65 ca) et de bois et taillis (7 a 20 ca) sise sur la Commune d'Aubenton 02500.

Cadastrée Section ZI N° 40 d'une contenance totale de 7 ha 20 a 20 ca.

Mise à prix : En un lot, sur la mise à prix de 90.000 euros, avec faculté de baisse d'un quart (67.500 €), puis d'un tiers de la dernière mise à prix (45.000 €) en cas de carence d'enchères.

Visite des lieux : Elle est organisée le mardi 3 décembre 2019 à 15 h par la SCP PLETTE-FLODERER, Huissiers de Justice à Laon (02000) - 41, rue Sérurier - Tél. 03.23.79.86.91.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Laon et, le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal de Grande Instance de Laon (02000) - 43, rue Sérurier et au Cabinet de la SCP MATHIEU-DEJAS-LOIZEAUX sis à Laon (02000) - 2, rue du Cloître.

1480988900

SCP PRUDHOMME Jean-Marc

Avocats associés au Barreau de Saint-Quentin (Aisne),
Y demeurant 25, boulevard Richelieu
Tél. 03.23.64.72.01 - Fax : 03.23.62.20.36
scp.prufoir@wanadoo.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Le 9 décembre 2019 à 9 h 30

L'ADJUDICATION aura lieu EN UN SEUL LOT à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Saint-Quentin (Aisne), seant au Palais de Justice de ladite ville - Place Gracchus Babeur - salle ordinaire des audiences.

À la requête de : Le CREDIT FONCIER DE FRANCE, S.A. au capital de 1.331.400.718,80 €, Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 542.029.848, dont le siège social est 19, rue des Capucines à Paris (75001) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Avant Maître Jean-Marc PRUDHOMME de la SCP Jean-Marc PRUDHOMME pour Avocat constitué.

Après l'accord des formalités légales, de :

Commune de Guise (02120)

Un immeuble à usage commercial et d'habitation situé 83, rue Camille Desmoulins comprenant savoir :

- Au rez-de-chaussée : Salle de restaurant, cuisine, WC ;
- Au premier étage : Cuisine, séjour-salle à manger, salle de bains, WC, terrasse ;
- Au 2^e étage : Palier, deux chambres ;

Cadastré : Section AB N° 253 lieu-dit " rue Camille Desmoulins ", pour une contenance de 01 a 00 ca ;
Immeuble loué sous bail commercial.

Mise à prix : 34.000,00 € (trente-quatre mille euros) Enchères minimum : 200 € (deux cents euros)

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Saint-Quentin (Aisne), les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Saint-Quentin (Aisne), ou au Cabinet de Maître Jean-Marc PRUDHOMME de la SCP Jean-Marc PRUDHOMME - 25, boulevard Richelieu - Saint-Quentin 02100 Saint-Quentin.

Visites sur place :

- 19 novembre 2019 de 10 h à 11 h ;
- 26 novembre 2019 de 14 h à 15 h.

Pour tous renseignements s'adresser à : Maître Jean-Marc PRUDHOMME de la SCP Jean-Marc PRUDHOMME, Avocats associés au Barreau de Saint-Quentin (Aisne) ou au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Saint-Quentin (Aisne) où se trouve déposé le cahier des conditions de vente.

1481540600

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

Marchés publics Fournitures et services

Procédures adaptées de + 90 000 €



AVIS D'APPÊL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme acheteur : Soissonnise d'Habitat - SALEM - 25, rue de la Vallée - 02200 Soissons.

Objet du marché : Mission de commissaire aux comptes relevant du contrôle légal et de la certification des comptes en application des dispositions des articles L.225-218 et suivants, L.225-40, L.820-1 à L.823-20 et R.225-161 et suivants et R821-1 à R.823-21 du code de commerce.

Le marché est composé d'un lot unique.

Durée du marché : La durée du marché est fixée à 6 ans.

Date prévisionnelle de démarrage : 1^{er} décembre 2019.

Procédure de passation : Procédure adaptée avec possibilité de négociation.

Obtention du dossier de consultation : Il pourra être obtenu en téléchargement gratuit sur le site Soissonnise-habitat/amenagement-et-construction/espace-pro-marchés-publics.

Critères d'attribution : Cf. règlement de consultation.

Date limite de réception des candidatures : 20 novembre 2019 à 12 h.

Les offres seront envoyées via le profil acheteur : https://www.achatspublic.com/sdr/entgenent_detail.do?PCSLD=CSL_2019_IC302NVUU-0&v=1&selectcd=0.

Renseignements complémentaires : M. S. BOURGEOUX - Tél. 03.23.53.15.87 - Fax : 03.23.53.81.20 - contact@soissonnisedehabitat.com.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 25 octobre 2019.

1481452900

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE BARENTON-BUGNY

Par arrêté n° 2019-350 en date du 25/10/2019, la Communauté de Communes du Pays de la Serre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision alléguée du PLU de la commune de Barenton-Bugny.

A cet effet, Monsieur Jean-Michel BEVILLE, domicilié à Laon, a été désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non numérotés, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre et en Mairie de Barenton-Bugny pendant la durée de l'enquête, du 15 novembre 2019 au 30 novembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le 30 novembre 2019 à 12 h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre et sur le site Internet : www.paysdesaserre.fr.

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

- Par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre ;

- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : plu@paysdesaserre.fr, en mentionnant en objet « Enquête relative à la révision alléguée du PLU de Barenton-Bugny » ;

- Via un registre numérique à l'adresse suivante : <https://sli.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>.

1481335400

Direction Départementale
des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation
environnementale
d'exploiter un parc éolien
sur la commune
Vesles-et-Caumont,
présentée par la société
Parc Éolien des Terres
de Caumont

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 24 octobre 2019, une enquête publique qui sera ouverte du vendredi 22 novembre 2019 au samedi 21 décembre 2019 inclus, dans la commune de Vesles-et-Caumont, relative à la demande présentée par la société Parc Éolien des Terres de Caumont, dont le siège social est situé 188, rue Maurice Béjart - CS 57392 - 34184 Montpellier Cedex 4, en vue d'obtenir l'autorisation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée Parc Éolien des Terres de Caumont sur le territoire de la commune de Vesles-et-Caumont.

Ce projet est composé de 13 éoliennes d'une puissance unitaire variant de 2,5 MW à 3,6 MW, et d'une hauteur totale comprise entre 149,5 et 150 mètres, de 4 postes de livraison et des ouvrages de transport d'électricité associés.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans la Mairie de Vesles-et-Caumont aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la Mairie de Vesles-et-Caumont, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées sur un formulaire avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction Départementale des Territoires - 50, boulevard de Lyon - 02011 Laon Cedex, sur rendez-vous.

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participation-public-lope@aisne.gouv.fr.

Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Enquête publique - Observations - PARC ÉOLIEN DES TERRES DE CAUMONT à Vesles-et-Caumont ». La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au commissaire enquêteur au siège de l'enquête. Elles seront également mises en ligne sur le site Internet de la Préfecture.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société Parc Éolien des Terres de Caumont, dont le siège social est situé 188, rue Maurice Béjart - CS 57392 - 34184 Montpellier Cedex 4, ou à la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement - Unité ICPE, Déchets - 50, boulevard de Lyon - 02011 Laon Cedex.

Monsieur Francis BLONDEAU, Directeur Départemental de la Poste en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

- Jours - Heures - Lieu :
- Vendredi 22 novembre 2019 - 9 h à 12 h - Mairie de Vesles-et-Caumont ;
- Mercredi 27 novembre 2019 - 14 h 30 à 17 h 30 - Mairie de Vesles-et-Caumont ;
- Jeudi 5 décembre 2019 - 15 h 30 à 18 h 30 - Mairie de Vesles-et-Caumont ;
- Jeudi 12 décembre 2019 - 15 h 30 à 18 h 30 - Mairie de Vesles-et-Caumont ;
- Samedi 21 décembre 2019 - 9 h à 12 h - Mairie de Vesles-et-Caumont.

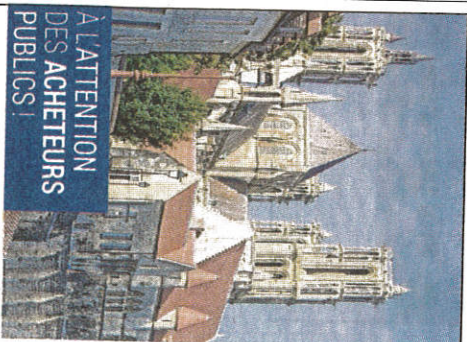
À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction Départementale des Territoires (50, boulevard de Lyon - 02011 Laon Cedex), à la Mairie de Vesles-et-Caumont, et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement.

Fait à Laon, le 25 octobre 2019.
Pour le Directeur Départemental des Territoires et par délégation,
L'adjointe au Responsable de l'Unité,
Signé : Jenny POIRETTE

1481454700

A L'ATTENTION DES ACHETEURS PUBLICS !



CONSULTEZ-NOUS !
Pour toutes vos questions concernant la publicité de vos marchés publics

Ame-Marie LEBARBE, Expert Annonces légales
03 26 50 51 90 - 06 13 43 69 27
alebarge@globalestcedias.fr

Nicolas JACOB, Expert Annonces légales
03 26 50 50 72 - 06 19 32 69 48
njacob@globalestcedias.fr